



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22-10-2025 /

Dossier complet le : 14-11-2025 /

N° d'enregistrement : 007667/KK P

1 Intitulé du projet

Camping Orijin : Creation d'un camping de 102 emplacements sur la commune de TIFFAUGES (85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

THEOLIDAYS

Raison sociale

SAS

N° SIRET

93074691200011

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ROBIN

Prénom(s)

Emmanuel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage, 42A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un camping de 102 emplacements sur une emprise d'environ 3,3 ha sur la commune de TIFFAUGES, au Nord-Est de la Vendée. Ce camping serait idéalement situé au cœur de la région naturelle et historique du Bocage vendéen et à proximité du parc du Puy du Fou. Le site est prévu pour fonctionner toute l'année avec une proposition de locations d'emplacements et également la possibilité d'organiser des événements tels que des mariages, des rassemblements de famille, des réunions professionnelles ou encore des séminaires. Le projet prévoit également la création d'un espace aquatique, d'espaces de jeux, d'une grande place centrale pour l'organisation d'activités diverses et d'un espace ouvert par un préau. Le site dispose déjà d'une grange et d'un petit corps de ferme qui seront conservés et réaménagés comme salles de réception. Les zones aménagées seront végétalisées afin de favoriser l'inclusion paysagère entre les différents emplacements. Cette création se réalisera sur les parcelles 0B n°626, 627, 776, 777 et 1114.

4.2 Objectifs du projet

Le camping a vocation de proposer différentes activités et services à ses visiteurs : - Présence de salles de réception pour l'événementiel (mariage, séminaire, rassemblements divers), - Espace aquatique (bassin, pédiluve, plage, toboggan, espace aquatique couvert), - Espaces de jeux (turbobob, jeux pour enfants), - Espaces de partage (place principale, épicerie snack, rooftop). Le camping sera entièrement piéton avec une zone de stationnement à l'entrée du camping. Les zones aménagées ont été travaillées dans la continuité paysagère du site en favorisant une impression d'espace avec la présence de grandes allées, d'une gestion des altimétries et des arches pour orienter le regard.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus en plusieurs phases (plan disponible en Annexe 8.2.5), les principales étapes sont les suivantes : - Réalisation des voies de desserte, des stationnements et des cheminements doux, - Réalisation des réseaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement et d'électricité limités au strict minimum, - Installation des hébergements, - Insertion paysagère du site dans un cadre bocager via une végétalisation importante. La première tranche est prévue dès que les autorisations le permettront (environnementales et urbanisme). Les tranches suivantes seront programmées en fonction des résultats de commercialisation de la première saison d'exploitation. Les travaux seront programmés en hiver en dehors des périodes de reproduction de la plupart des espèces animales, en dehors de la période de nidification pour les oiseaux et en dehors de la période de floraison de la plupart des espèces floristiques.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site sera ouvert à l'année, l'activité se divisant en 2 métiers principaux : le tourisme et l'événementiel. Il sera accessible par la route Le Vatican. Le site se voulant piéton, les véhicules circuleront uniquement dans le parking en entrée du site. Le démantèlement de ce type d'activité est peu envisageable à moyen et long termes. En cas de cessation d'activité par le porteur de projet, des repreneurs seront recherchés dans le cadre d'une vente. Cette hypothèse est la plus probable, l'établissement sera situé en Vendée, département très attractif pour les vacanciers, le rachat pourra être aisé. En cas de cessation définitive sans repreneur, le démantèlement s'effectuera dans les règles de démolition. Les hébergements seront revendus et/ou démontés. Tous les gravats des travaux de démolition seront triés, évacués du site et transportés dans une décharge agréée, en fonction de leur classe de déchets (spéciaux, ménagers et assimilés, inertes) ou réemployés via des filières spécifiques dans le cadre de l'économie circulaire (bardage bois, métaux, ...). Les terrains redeviendront naturels avec la mise en place de terre végétale sur les endroits le nécessitant et re-plantation d'arbres locaux en cas de nécessité. Il n'y a pas de risque de pollution chimique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager en attente de la décision du cas par cas - Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales et des eaux usées en attente de la décision du cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale Surface aménagée Nombre d'hebergements projeté	(34 435, m ²) (30 681, m ²) (102, U)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

En zone NT du PLUi du Pays de Mortagne dont la dernière procédure a été approuvée le 28/05/2025.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	0,12 ha du site du projet sont concernés par la ZNIEFF de type II "Vallée de la Sèvre Nantaise de Cugand à Tiffauges" (n°520616315). Aucun aménagement n'est prévu sur ces 0,12 ha. La ZNIEFF de type I la plus proche est "Le Moulin Vieux" (n°520616286) à 1,8 km à l'Est du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de TIFFAUGES n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	A 7,8 km au Sud-Ouest de l'APB le plus proche : "Etang du Pavillon" (n°FR3800451).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de TIFFAUGES n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non concerne.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Non concerne.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site du projet est en zone de presumption de prescription archeologique (ZPPA).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le site n'est dans aucune zone humide delimitée dans la bibliographie disponible. Des investigations de terrain ont été réalisées mettant en évidence environ 225 m ² de zones humides floristiques (Annexe 8.2.1). Des mesures seront mises en place pour limiter au maximum les impacts sur ces zones avec mise en place de compensation pour les impacts résiduels (détail dans le dossier loi sur l'eau en
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	TIFFAUGES est couvert par le PPRI Sevre Nantaise pour le risque d'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau. Le site du projet n'est pas dans la zone d'aléa cartographiée.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Il a été prescrit le 12 avril 2021.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas localisé dans un site pollué selon la base de données CASIAS. Le site pollué le plus proche est une ancienne société de tannage à 1,2 km à l'Est.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de TIFFAUGES n'est pas localisée en ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site du camping est en dehors de tout périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas situé dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche du projet est à 900 m à l'Est, "Château (ensemble des vestiges et digue)" (IAZAUJ).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est situe a moins de 5 km du site d'etude. Les sites les plus proches sont les ZSC/ZPS "Marais de Goulaine" a 24 km au Nord-Ouest.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est situe a proximite du site d'etude.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le reseau d'adduction d'eau potable alimentant actuellement la grange et l'habitation sera etendu pour alimenter l'ensemble du projet : les hebergements ainsi que les espaces collectifs envisages.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non concerne.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucun mouvement de materiaux en dehors des tranches pour passer les reseaux. Les deblais seront reutilises in-situ.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucun mouvement de materiaux. Le remblai pour la mise en place de l'espace aquatique sera realise a partir des deblais des tranches et des reseaux (environ 1 600 m3)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'extension des réseaux existants desservant la grange actuelle sera réalisée pour la viabilisation des futurs hébergements et des espaces collectifs envisagés. Le camping disposera de sa propre station d'assainissement (Annexe 8.2.2) dont la capacité de traitement sera dimensionnée en fonction des besoins et validée par la DDTM (dossier loi sur l'eau). Les passages de réseaux
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site d'étude a fait l'objet d'un diagnostic écologique 2 saisons. Les enjeux principaux relevés concernent la présence de boisements avec fourrés pour l'avifaune, les chiroptères, les mammifères et les invertébrés, ainsi que des haies et des zones humides floristiques (Annexe 8.2.3). Un diagnostic zones humides a été réalisé, au total 225 m ² de zones humides ont été identifiées selon les
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le camping se situe en dehors des zones Natura 2000. Aucune zone Natura 2000 n'est située à moins de 5 km du site du projet. Des nuisances sonores pourront avoir lieu lors des phases travaux sur les espèces animales. Le risque de perturber les espèces dans leurs fonctions vitales sera très faible. Aucun habitat classe n'a été relevé sur le site du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'aménagement de ce projet est prévu en continuité des bâtiments existants. Il s'établira sur des zones actuellement enherbées utilisées à usage de jardin. La zone d'étude est partiellement localisée dans le périmètre d'une ZNIEFF de type II (sur 0,12 ha). Aucun aménagement n'aura lieu sur cette zone. Le projet viendra imperméabiliser en partie ces zones par la mise en place
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La base de données CASIAS recense un garage à 1,2 km à l'Est du site du projet. La base de données BASOL recense une ancienne tannerie à 1,2 km à l'Est du site du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Inondation : parcelles non concernées par le PPRI Sevre Nantaise Remontée de nappe : site non concerné par le risque de débordement de nappe Seisme : sismicité modérée Mouvements de terrain : aléa le plus proche à 4,5 km à l'Ouest (éboulement) Retrait/gonflement argiles : exposition moyenne au Nord du site Radon : potentiel de catégorie 3
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les eaux usées seront de type domestique, elles seront collectées et traitées conformément à la réglementation en vigueur pour de l'assainissement non collectif (Annexe 8.2.2)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le traitement des eaux usées par une station conforme n'engendre pas de risque sanitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La mise en place de 102 hébergements et des espaces collectifs destinés à accueillir des événements divers engendrera du trafic de véhicules légers en période d'ouverture. Des circulations de véhicules de chantier type poids lourds sont attendues sur la période des travaux.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase de travaux des nuisances sonores pourront être émises temporairement. En exploitation les emplacements et les événements pourront être source de bruit en journée et en début de soirée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Ces nuisances seront atténuées par la végétation présente qui sera également densifiée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas émetteur d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet en phase d'exploitation n'engendrera pas de vibrations particulières en dehors de celles générées par la circulation des engins en période de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les hébergements pourront générer des émissions lumineuses qui seront restreintes au site. L'éclairage sera réduit au maximum sur les espaces communs et adaptés à la trame noire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les hébergements pourront engendrer des rejets dans l'air via le chauffage s'ils en sont équipés. Le type et le nombre de chauffage seront décidés lors de l'attribution des marches (pompe à chaleur ou électrique). Le site sera piéton avec un parking en entrée, ce qui limitera les rejets de gaz à effet de serre.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales et de ruissellement seront collectées et dirigées vers des ouvrages adaptés (détail dans le dossier loi sur l'eau en cours de réalisation).
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	En cas d'infiltration insuffisante, la régulation des ouvrages de gestion sera dirigée gravitairement vers le fosse en limite Ouest du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées nouvellement générées seront traitées par une filière d'assainissement non collectif installée sur le site d'hôtellerie de plein-air. Celle-ci sera dimensionnée selon l'aménagement projeté et à valider par un dossier loi sur l'eau auprès de la DDTM. Les modalités générales sont présentées dans l'Annexe 8.2.2.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets générés par l'activité de camping sont des déchets non dangereux, de type déchets ménagers. Le point de collecte et de tri-sélectif sera localisé à l'entrée du site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Une attention particulière sera portée à l'inclusion paysagère du site avec la conservation de la végétation existante au maximum, avec certains espaces totalement conservés. Les hébergements seront de couleur neutre aux façades en bardage bois naturel. Le site, entouré de haies denses et de boisements, sera peu visible depuis la voie publique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site est actuellement composé d'une grange et d'un petit corps de ferme avec jardin associé. La création de ce domaine touristique changera la destination des parcelles concernées. Le bâti existant sera conservé et réhabilité dans le cadre de la future activité du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La MRAE Pays de la Loire recense sur la période 2020-2025, un projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de la commune de TIFFAUGES. Le projet Orijin n'aura pas d'impacts cumulés avec ce projet de plan.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet d'aménagement du camping Orijin de 102 emplacements a fait l'objet de plusieurs études environnementales. Un diagnostic Faune-Flore-Milieus naturels a été réalisé suite à 5 passages sur site entre mai et août 2025. Les taxons identifiés avec les enjeux les plus forts sont les habitats par la présence d'une diversité élevée et de zones humides floristiques, l'avifaune par la présence de plusieurs espèces avec enjeu fort et les chiroptères par l'observation de plusieurs espèces dans les haies et milieux forestiers (Annexe 8.2.3 avec précision des mesures envisagées en phase travaux et de fonctionnement en Annexe 8.2.4). Un diagnostic zone humides a été établi suite à un passage sur site en avril 2025. Aucune zone humide selon le critère pédologique n'a été identifiée en revanche, 225 m² de zones humides ont été identifiées selon le critère floristique (Annexe 8.2.1). La séquence ERC est décrite en Annexe 8.2.4. Le projet est pensé pour s'intégrer au mieux dans son environnement et pour limiter les effets négatifs qui peuvent être engendrés : - Les arbres, arbustes et haies pouvant être conservés le seront ; - La législation relative aux espèces protégées et à leurs habitats sera entièrement respectée ; - L'inclusion paysagère sera travaillée avec des hébergements locatifs en bardage bois afin de rappeler l'environnement ; - Toutes les eaux usées du site seront traitées par une filière individuelle conforme à la réglementation (modalités présentées en Annexe 8.2.2 avec analyse des performances et des conditions de rejet) ; - Les eaux pluviales seront gérées à travers des ouvrages dédiés et dimensionnés adéquatement en concordance avec la réglementation en vigueur (modalités présentées en Annexe 8.2.4 avec dimensionnement et plan théorique des ouvrages de gestion des eaux pluviales à mettre en

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande d'examen au cas par cas concerne la création d'un camping avec la mise en place de 102 hébergements repartis sur 3,1 ha. Le site du projet a fait l'objet d'un diagnostic écologique et d'un diagnostic zones humides. Les impacts relevés les plus forts concernent les haies, les boisements et les zones humides floristiques. Le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, les modalités de compensation de la zone humide impactée seront détaillées dans ce dossier. Le projet a été réfléchi pour réduire ses impacts : conservation de la végétation existante au maximum, parking en entrée de site réduisant l'utilisation de véhicules thermiques, eaux usées et pluviales gérées à l'échelle du site conformément à la réglementation. Ces éléments font que le porteur estime que ce projet peut

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

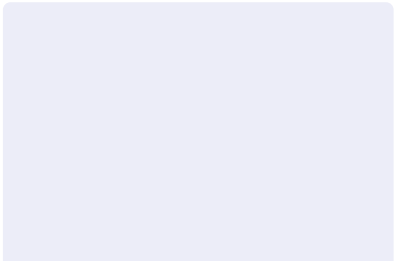
Nom BONAMY

Prénom Calyse

Qualité du signataire Chargee d'etudes environnementales

À Chantonay

Fait le 22-10-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)